Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 023-212314207-20260605-2026_26-DE

MAIRIE DE NEOUX

CREUSE

MEMBRES	**11**
PRESENTS	**11**
EXCUSES	**0**
VOTANTS	**11**
POUR	**11**
CONTRE	**0**
ABSTENTION	**0**

Le cinq juin deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de NÉOUX, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la commune, sous la présidence de Michel DELRIEU, Maire, selon la convocation en date du 02/06/2026

Etaient Présents : BIALOUX-ROFFET Louis, DELRIEU Michel, DUTILLEUL Marc, FOURNET Denis, GUINOT Stéphanie, LAFORGE Mathieu, LEGROS Myriam, MALARDIER Annabelle, MERIGOT Sylvie, MUNNE Agathe, VAISSET Frédéric.

Excusés : **Pouvoirs :** - à -

Madame Annabelle MALARDIER est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION 2026/26 CONSTITUTION DES COMITES CONSULTATIFS

Le conseil municipal de Néoux,

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2143-2 relatif à la création de comités consultatifs,
- la délibération 2026/06 en date du 9 avril 2026 relative à la création de comités consultatifs communaux,
- la volonté de la municipalité d'associer les habitants et acteurs locaux à la vie de la commune,

Considérant :

- l'intérêt de mettre en place des instances de concertation permettant d'enrichir la réflexion municipale,
- la nécessité de définir la composition des comités consultatifs afin d'en assurer le bon fonctionnement,
- que les comités consultatifs « Action sociale » et « Communication » constituent des instances prioritaires au regard des politiques publiques communales,

Transmis le 12/06/2026
Affiché le 12/06/2026

Mod. 510595 - 05/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 023-212314207-20260605-2026_26-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Article 1 :

Décide que la composition des comités consultatifs sera arrêtée comme ci-dessous présenté :

1. Comité consultatif Action sociale

Le comité consultatif « Action sociale » est composé comme suit :

Martine Nadaud	Sandrine Gniadi	Agathe Munné
Nathalie Venant	Sylvie Mérigot	Louis Bialoux-Roffet
Christophe Rocher	Stéphanie Guinot	

2. Comité consultatif Communication

Le comité consultatif « Communication » est composé comme suit :

Marie-Laure FOURDRINIER	Frédéric Vaisset	Marc Dutilleul
Agathe Munné		

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Michel DELPRIEU

La secrétaire de séance,
Annabelle MALARDIER

MAIRIE DE NÉOUX
23 (Creuse)

Transmis le 12/06/2026
Affiché le 12/06/2026